



Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2018

Ordre du jour :

1. État des lieux de l'initiative gouvernementale «Digital Lëtzebuerg»
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, M. Frank Colabianchi, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Communications et des Médias

Mme Anne-Catherine Ries, du Ministère d'État

M. Bob Kieffer, du Ministère des Finances

M. Mario Grotz, du Ministère de l'Économie

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Marcel Oberweis, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Présidente de la Commission

*

1. État des lieux de l'initiative gouvernementale «Digital Lëtzebuerg»

En guise d'introduction, Monsieur Xavier Bettel précise qu'il n'est pas venu en sa qualité de Ministre des Communications et des Médias mais en tant que Premier Ministre. En effet, l'initiative « Digital Lëtzebuerg », lancée en octobre 2014, revêt un caractère horizontal qui permet de dépasser les cloisonnements des différents champs de compétence et de responsabilité ministériels. Il s'agit d'une stratégie globale et

cohérente, à adopter de manière générale à travers l'ensemble des politiques du Gouvernement.

Monsieur le Premier Ministre se dit conscient du fait que la digitalisation constitue un véritable défi et en même temps une opportunité. Si le Gouvernement ne s'attaque pas à ces nouveaux développements, le pays se verra confronté à des problèmes dans un avenir proche, même si l'intelligence artificielle risque de susciter des craintes. Monsieur Bettel se félicite des travaux préparatoires réalisés par le Gouvernement précédent en matière de digitalisation, notamment en ce qui concerne les investissements dans des centres de données performants, ce qui est d'autant plus remarquable puisque les défis liés à la digitalisation semblaient moins pressants à l'époque.

« Digital Lëtzebuerg » a pour mission principale tant la réalisation de nouveaux projets innovateurs que le soutien d'initiatives existantes contribuant à préparer le pays à la société numérique, ainsi que la sensibilisation et l'information des citoyens. L'initiative est dotée d'un budget annuel d'un million d'euros qui permet de soutenir les différents projets de manière flexible.

L'initiative met l'accent sur les priorités suivantes :

- le développement continu d'infrastructures de communication performantes,
- les compétences numériques nécessaires dans des domaines où il existe un retard à rattraper,
- un écosystème créatif qui vise à promouvoir l'innovation et le sens de l'entrepreneuriat,
- un cadre législatif adapté, y inclus le règlement général sur la protection des données (RGPD), dont la mise en application prévue le 25 mai 2018 est en train d'être préparée,
- une administration moderne et numérique, sous la responsabilité du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Il a été décidé de mettre en place une cellule de coordination et de développement de la stratégie numérique gouvernementale qui constitue en quelque sorte le comité exécutif de la stratégie et qui se compose du Ministère d'État (Service des Médias, des Communications et du Numérique), du Ministère de l'Économie et du Ministère des Finances. Depuis lors, cette cellule de coordination a été élargie au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, au Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Un projet phare de « Digital Lëtzebuerg » est celui des « Skills ». La situation du Luxembourg peut être qualifiée de positive à cet égard, la plupart des habitants disposant de compétences de base en matière numérique. Ensemble avec la Finlande et la Suède, le Luxembourg a le pourcentage le plus élevé de spécialistes en technologies de l'information (selon l'OCDE, 4% en 2014 et 6% en 2016). Cependant, la présence importante de spécialistes en technologies de l'information sur le marché du travail luxembourgeois ne permet pas de satisfaire aux besoins des entreprises. Cette situation donne lieu à préoccupation, étant donné que la présence d'une main-d'œuvre qualifiée constitue un facteur important pour développer le secteur numérique au Luxembourg. D'où l'importance des initiatives qui ont été développées en coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à savoir :

- « Digital(4)Education » qui vise l'intégration des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TIC) à l'école,

- la « Luxembourg Tech School » qui vise à accompagner les futurs professionnels des technologies numériques dans les domaines porteurs que sont le développement de jeux vidéo (Gaming), la gestion de bases de données de très grande taille (Big Data) ou les applications de la technologie financière (FinTech),
- le label d'excellence « Future Hub » qui valorise et met en évidence les efforts d'un lycée à s'ouvrir aux technologies et à un apprentissage innovateur des sciences, en particulier les sciences informatiques,
- l'initiative « fit4coding » issue d'un partenariat entre l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem) et la société privée NumericALL, qui vise à former les demandeurs d'emploi au métier de développeurs web et qui a remporté en 2017 le « European Digital Skills Award » dans la catégorie « Best practice »,
- « women in tech » qui encourage les femmes et les jeunes filles à s'intéresser aux professions du numérique,
- la « Cisco Networking Academy » qui est un programme d'acquisition de compétences IT et de développement professionnel qui sera mis en œuvre en coopération avec l'Université du Luxembourg,
- la création d'une Chaire « PEARL » du Fonds National de la Recherche dans le domaine des FinTech en coopération avec PayPal Europe,
- le lancement de nouvelles initiatives en matière de réalité virtuelle dans le cadre du Luxembourg Film Festival,
- la création d'une série d'incubateurs d'entreprises qui offrent des locaux spécialisés aux conditions de location avantageuses ainsi qu'un soutien aux entrepreneurs avec des idées nouvelles et aux start-up, comme Tomorrow Street, qui est le fruit d'un partenariat entre Vodafone Luxembourg et le Technoport, ou la S.à.r.l.-S, qui permet aux entrepreneurs du Luxembourg de monter leur entreprise à partir de 1 euro.

Parmi les initiatives lancées par le Ministère de l'Économie, il y a lieu de noter :

- « Fit4Start » qui est un programme permettant aux start-up TIC luxembourgeoises d'avoir accès à un financement « early-stage » et à du coaching personnalisé et qui vise à créer une masse critique de start-up au Luxembourg. Il s'agit d'un concours international qui est organisé deux fois par an. Les meilleurs candidats sont invités à « pitcher » leur projet devant un jury composé d'experts luxembourgeois, qui sélectionnent les cinq start-up les plus prometteuses. Au vu du succès rencontré par cette initiative, avec 200 candidatures par an, il est désormais prévu de porter le nombre des start-up sélectionnées à 10.
- « Digital Tech Fund » est un fonds d'amorçage doté de 20 millions d'euros, créé par le Gouvernement conjointement avec un groupe d'investisseurs privés (POST, SES, Telindus...) pour soutenir le financement et le développement de start-up actives dans le domaine des TIC. Il est prévu de sélectionner chaque année entre trois et cinq entreprises qui pourront bénéficier d'un financement au titre de ce fonds.
- « High Performance Computing » vise à investir dans les capacités de calcul afin d'être en mesure de traiter les masses de données stockées par les centres de données. Le Luxembourg a proposé à la Commission européenne une stratégie qui vise à inciter les entreprises européennes à se lancer dans la production de matériel informatique et à investir dans le développement des capacités de calcul dont pourront bénéficier les centres de recherche et les universités, les gouvernements et la Commission européenne – dont les données sont d'ores et déjà stockées au Luxembourg – ainsi que l'industrie traditionnelle et les secteurs économiques innovateurs.

Par la suite, un représentant du Ministère des Finances présente les efforts entrepris dans le domaine des FinTech qui a pu se développer grâce aux infrastructures qui ont été créées dans le passé. Le développement des FinTech permettra de pérenniser la compétitivité du Luxembourg et de maintenir l'attractivité de la place financière et sera

complémentaire aux services classiques des banques. L'essor des FinTech aura des répercussions sur l'organisation du secteur financier : en effet, il faut faire en sorte que les professionnels du secteur disposent des qualifications nécessaires et il faut prendre des mesures pour familiariser les clients avec les nouveaux services. En outre, le Luxembourg s'est doté d'un cadre légal et réglementaire adéquat afin d'assurer la sécurité juridique pour le développement des FinTech.

Le représentant du Ministère des Finances présente ensuite le « Luxembourg House of Financial Technology » (LHoFT), un projet né des propositions du groupe de travail « FinTech » de « Digital Lëtzebuerg ». Il s'agit d'une plateforme jouissant d'un succès grandissant et permettant de canaliser les nombreuses initiatives existant dans ce domaine. Tous les acteurs de la place financière sont associés au LHoFT : banques, assurances, spécialistes IT, consultants, études d'avocat... Le LHoFT héberge actuellement 15 entreprises, dont 33% offrent des solutions pour améliorer l'efficacité des services de paiement, 13% se sont spécialisées dans la « RegTech » (régulation) et 12% dans l'industrie des fonds. Quelque 200 entreprises internationales ont manifesté leur intérêt de rejoindre le LHoFT. Ce dernier est en train de mettre en place un réseau d'envergure en partenariat avec des incubateurs dans d'autres pays, des instituts de recherche et l'Université du Luxembourg.

Toutes ces initiatives dans le domaine de la FinTech permettent de renforcer la visibilité et la crédibilité du Luxembourg. Il s'avère pourtant nécessaire de veiller à une adaptation régulière du cadre juridique et réglementaire. Des discussions sont notamment en cours sur la réglementation de la « blockchain ».

De surcroît, le Ministère des Finances entreprend des efforts pour numériser ses propres procédures administratives, notamment dans le domaine des contributions directes, et de créer un environnement sans papier.

Une représentante du Service des Médias, des Communications et du Numérique précise qu'un des objectifs de l'initiative « Digital Lëtzebuerg » est de proposer un cadre flexible pour identifier, initier et développer des projets innovants de nature transversale jusqu'au moment où ces projets auront atteint le stade de maturité. Elle mentionne dans ce contexte plusieurs exemples supplémentaires à ceux exposés par Monsieur le Premier Ministre et les représentants du Ministère de l'Économie et du Ministère des Finances, à savoir :

- « Infrachain », une association créée à l'initiative du Gouvernement et de 22 sociétés privées issues de différents secteurs, qui a pour but de développer une infrastructure à l'échelle européenne capable de servir de base pour la création de blockchain semi-privées ;
- un atelier consacré à l'intelligence artificielle aura lieu sous peu, qui vise à identifier des pistes pour optimiser les capacités de calcul ;
- la stratégie « Open Data » qui prévoit d'ouvrir un accès universel aux données publiques et de permettre ainsi aux individus, entreprises et médias de réutiliser, de combiner ou de partager ces données à, y compris commerciales. Grâce à cette initiative, le Luxembourg a été en mesure de quitter la dernière place au sein de l'Union européenne pour devenir un des chefs de file en la matière. Dans ce contexte, des hackathons sont organisés afin d'encourager les citoyens à utiliser les données publiques pour développer des applications au service du citoyen.

Échange de vues

- Madame la Présidente de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace s'enquiert de l'état

d'avancement de l'extension du réseau à fibre optique, vu les lacunes qui semblent toujours persister dans le Nord et l'Est du pays.

Monsieur le Premier Ministre répond que le déploiement de la fibre optique atteint désormais une couverture de plus de 60% du territoire et qu'il est prévu, selon la stratégie adoptée en 2010, d'atteindre une couverture de 100% du territoire national en ultra-haut débit à l'horizon 2020.

Un membre du groupe parlementaire CSV attire l'attention sur la performance insuffisante de la connexion Internet pendant la journée et sur l'annonce de la POST selon laquelle le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ne sera pas terminé avant 2023.

Dans sa réponse, Monsieur le Premier Ministre précise que le déploiement de la fibre optique se fait au fur et à mesure des travaux réalisés sur la voie publique prévus aux quatre coins du pays, afin de permettre à la POST de profiter de l'opportunité de ces travaux pour installer la fibre optique. Cela étant, la POST se verra obligée de ralentir les travaux sur les derniers tronçons vu les coûts très importants engendrés par le raccordement souterrain qui est obligatoire au Luxembourg. La couverture des derniers 5% du territoire s'avérera donc difficile et risquera d'engendrer un retard dans la mise en œuvre du projet.

La représentante du Service des Médias, des Communications et du Numérique rappelle que la POST n'est pas le seul acteur dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit. Elle donne à considérer que le service universel en matière d'Internet à haut débit est d'ores et déjà garanti au Luxembourg, contrairement à d'autres États membres de l'Union européenne.

- Le membre précité du groupe parlementaire CSV s'enquiert de l'échéancier pour la mise en place du réseau mobile 5G, qui permet le transfert de données à un débit de plus de 1 Gbit/s.

La représentante du Service des Médias, des Communications et du Numérique réplique que la généralisation de la technologie 5G n'est pas encore à portée de main, vu les incertitudes technologiques et financières qui existent à cet égard. Le Gouvernement est en train d'élaborer une stratégie qui vise à identifier des domaines d'application et des zones de test en vue de la phase expérimentale du réseau mobile 5G.

- En réponse à une question du membre précité du groupe parlementaire CSV sur les efforts déployés en matière de simplification administrative, Monsieur le Premier Ministre renvoie aux efforts entrepris par le Centre des Technologies de l'Information de l'État (CTIE) pour développer « guichet.lu ». En 2017, plus de 200.000 démarches ont été effectuées sur « guichet.lu ». Ces efforts s'inscrivent dans la stratégie « eGovernment » qui répond aux critères du « Digital by Default », de la simplicité pour l'utilisateur et de la transparence.
- Enfin, le membre précité du groupe parlementaire CSV s'enquiert des répercussions de la suppression du blocage géographique sur les contenus numériques.

La représentante du Service des Médias, des Communications et du Numérique rappelle que le Luxembourg avait exprimé ses regrets quant au niveau d'ambition que la Commission européenne s'était donnée dans ce domaine. La portabilité de l'accès à un contenu numérique est désormais possible, mais il y a toujours des

limitations géographiques pour les contenus à cause des législations nationales relatives aux droits d'auteur.

- En réponse à la question d'un membre du groupe parlementaire déi gréng sur une possible régionalisation des efforts entrepris dans le cadre de l'initiative « Digital Lëtzebuerg », le représentant du Ministère de l'Économie indique que l'installation de la fibre optique permettra aux entreprises implantées dans les zones industrielles de se connecter à Internet à très haut débit. De manière générale, le Gouvernement vise une régionalisation lors de l'implantation des incubateurs, tout en veillant à créer des synergies thématiques avec des initiatives existantes. L'orateur mentionne encore le programme « Fit4Digital », lancé en 2017 par le Ministère de l'Économie, qui propose d'aider les petites et moyennes entreprises dans le processus de digitalisation.
- Un membre du groupe parlementaire DP souligne la nécessité d'adapter le cadre législatif aux nouveaux développements. Il propose d'établir un relevé des domaines qui pourraient faire l'objet d'un projet de loi.
- Dans sa réponse, Monsieur le Premier Ministre n'exclut pas des réadaptations législatives, étant donné que le secteur de la digitalisation est en évolution permanente. Ainsi, il faudra probablement modifier le Code de la route et la législation sur les assurances avant de pouvoir se lancer dans la conduite autonome. Dans le domaine de la FinTech, il convient de respecter le rôle de régulation joué par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et de faire preuve de vigilance à l'égard de certaines cryptomonnaies qui pourraient nuire à la réputation du Luxembourg. En fin de compte, il s'agit de trouver un bon équilibre en matière de régulation afin de créer un environnement propice à l'innovation, tout en établissant des règles pour protéger les consommateurs et éviter des abus.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Le Secrétaire-Administrateur,
Tania Sonnetti

Le Secrétaire-Administrateur,
Patricia Pommerell

La Présidente de la Commission de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche, des Médias, des
Communications et de l'Espace,
Simone Beissel